|  |  |
| --- | --- |
| Description : Description : Logo-Quadri-petit | Fédération des Parcs naturels régionaux de France  Document de consultation des entreprises (DCE)  **Passation d’un marché privé de service pour la réalisation d’un livret explicatif de la procédure de révision d’une charte de Parc naturel régional**  Consultation en procédure adaptée |

## Pouvoir adjudicateur

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée sous le numéro SIRET 784 845 026 00037, ayant son siège au 27 rue des petits hôtels à Paris (75010), représentée par son Président en exercice, Monsieur Michaël Weber.

## Description du maître d’ouvrage

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux (PNR). Outil privilégié de leurs réflexions et de leurs actions communes, elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels, et de leur prise en compte dans l'élaboration des textes et politiques les concernant. Elle est aussi une structure de concertation avec les régions et les partenaires nationaux de l’action des Parcs, notamment les autres aires protégées françaises et européennes.

## Objet de la prestation

**Réalisation d’un livret explicatif de la procédure de révision d’une charte de Parc naturel régional**

Marché privé de service visant à appuyer la Fédération des Parcs dans l’application de sa mission d’accompagnement des Parcs naturels régionaux dans l’élaboration de leur Charte, soumis aux règles de la commande publique en application de l’Ordonnance °2015-899 du 23 juillet 2015, du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics désormais codifié à l’article L. 1211-1 du Code de la commande publique.

Consultation en procédure adaptée.

## Description de la prestation

**Contexte :**

Les Parcs naturels régionaux, au nombre de 58 en 2024, sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Un Parc naturel régional s’organise autour d’un projet concerté de développement et de protection : la charte.

Les Parcs naturels régionaux sont classés par l’État pour une durée de 15 ans. Ce classement est renouvelable et doit suivre une procédure régie par les [articles L.333-1](https://aida.ineris.fr/reglementation/livre-iii-espaces-naturels-partie-legislative#Article_L._333-1) et [R. 333-1 et suivants du code de l'environnement](https://aida.ineris.fr/reglementation/livre-iii-espaces-naturels-partie-reglementaire#Article_R_333_1). La procédure de révision de classement d’un Parc s’étale sur une durée de 4 à 5 ans et se compose de 9 grandes étapes :

* Engagement de la révision ;
* Opportunité du projet par le préfet de région ;
* Élaboration du projet de charte ;
* Avis sur le projet de charte du CNPN / FPNRF / Préfet ;
* Avis de l'autorité environnementale ;
* Réalisation de l'enquête publique ;
* Examen final du projet de charte ;
* Consultation des collectivités territoriales ;
* Publication du décret de renouvellement du classement.

### Objectifs de la prestation :

### Une frise chronologique de la procédure de révision a été réalisée au premier semestre 2024. Il s’agit de compléter cette frise illustrée d’un livret d’accompagnement expliquant les différentes phases et étapes de la procédure de révision, selon l’organisation suivante :

***ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION – UN AN***

1. *Réflexion sur le périmètre d'étude*
2. *Délibérations de lancement de la révision du Parc et de la région*
3. *Avis d’opportunité du préfet*

***FABRICATION DE LA CHARTE - UN AN ET DEMI***

1. *Début de la rédaction des études préalables et de la concertation pour l'élaboration de la charte*
2. *Poursuite de la rédaction de la charte*
3. *Délibération du Parc validant le projet charte*

***CONSULTATIONS ET AVIS SUR LE PROJET DE CHARTE – UN AN***

1. *Visite des rapporteurs de la Fédération des parcs naturels régionaux et du Conseil National de Protection de la Nature*
2. *Audition du Parc devant le CNPN*
3. *Avis de la FPNRF et du CNPN*
4. *Avis du préfet sur le projet de charte*
5. *Avis de l’autorité environnementale*
6. *Enquête publique*

***PHASE FINALE – UN AN ET DEMI***

1. *Consultation interministérielle et examen final*
2. *Consultation des collectivités pour approbation de la charte et adhésion au syndicat mixte du Parc*
3. *Délibération de la région : validation charte et du périmètre final*
4. *Décret de classement*

### Les textes seront préparés par la Fédération et l’objectif est de mettre en page ce livret. Le livret devra présenter une cohérence graphique avec la frise illustrée qui été utilisée : couleurs, logo, dessin. Le livret sera au format a 5 et se composera d'une première et d’une dernière de couverture.

Une traduction dans deux langues est prévue ainsi qu’un forfait pour l’utilisation des droits à l’étranger.

### Contenu du livrable :

Un livret format A5 en version imprimable.

### Méthodes et conditions de réalisation

* Une réunion préparatoire de lancement de la prestation
* La Fédération mettra à disposition l’ensemble des éléments à faire figurer sur le livret
* Une réunion intermédiaire d’échange et d’arbitrage sur la base de propositions
* Livraison du livret

## Durée /Délais de réalisation :

* À partir d’octobre 2024

## Conditions de remise de votre offre

Délais : offre à remettre avant lundi 8 octobre 2024 à 12h00

L’offre est à adresser par courriel à Anaïs Tessore et Fabien Hugault, chargés de mission Charte, Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Courriel. [atessore@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:atessore@parcs-naturels-regionaux.fr) / fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr

L’offre devra contenir :

* Les références de l’entreprise (attestation des statuts et code SIRET)
* Un descriptif textuel
* Un portfolio
* Un rétro planning
* Un devis détaillé

Justificatifs de candidature à produire par le candidat pressenti attributaire avant notification du contrat ou de la commande :

* attestation sur l’honneur relative aux interdictions et incapacités à soumissionner à un marché public (modèle en annexe 3-b) ;
* attestations de régularité sociale et fiscale
* La liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat. Cette liste précise pour chaque salarié sa date d’embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d’ordre du titre valant autorisation de travail.

Un seul attributaire du marché.

## Critères de choix

Les offres seront analysées selon les critères suivants : Qualité de la proposition (60%) et Budget détaillé (40%)

La FPNRF se garde la possibilité de recourir à la négociation.

## Contacts et renseignements :

Fabien HUGAULT, Chargé de mission Chartes : fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr

Anaïs TESSORE, Chargée de mission Chartes : [atessore@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:atessore@parcs-naturels-regionaux.fr)